

# Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

**1** C'est un emballage ?  
**Dans le bac de tri !**  
 Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

**2** Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

**3** Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

[www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

#SUIVEZMOI  
 SUR CONSIGNESDETRI.FR



**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

**À TRIER**



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



**À TRIER**



TOUS LES PAPIERS



BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

+

**NOUVEAU**



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS



**À JETER**

OU À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE.  
 UN DOUTE ?  
 CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.



ORDURES MÉNAGÈRES



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

[www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

#SUIVEZMOI  
 SUR CONSIGNESDETRI.FR



**NOUVEAU**

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

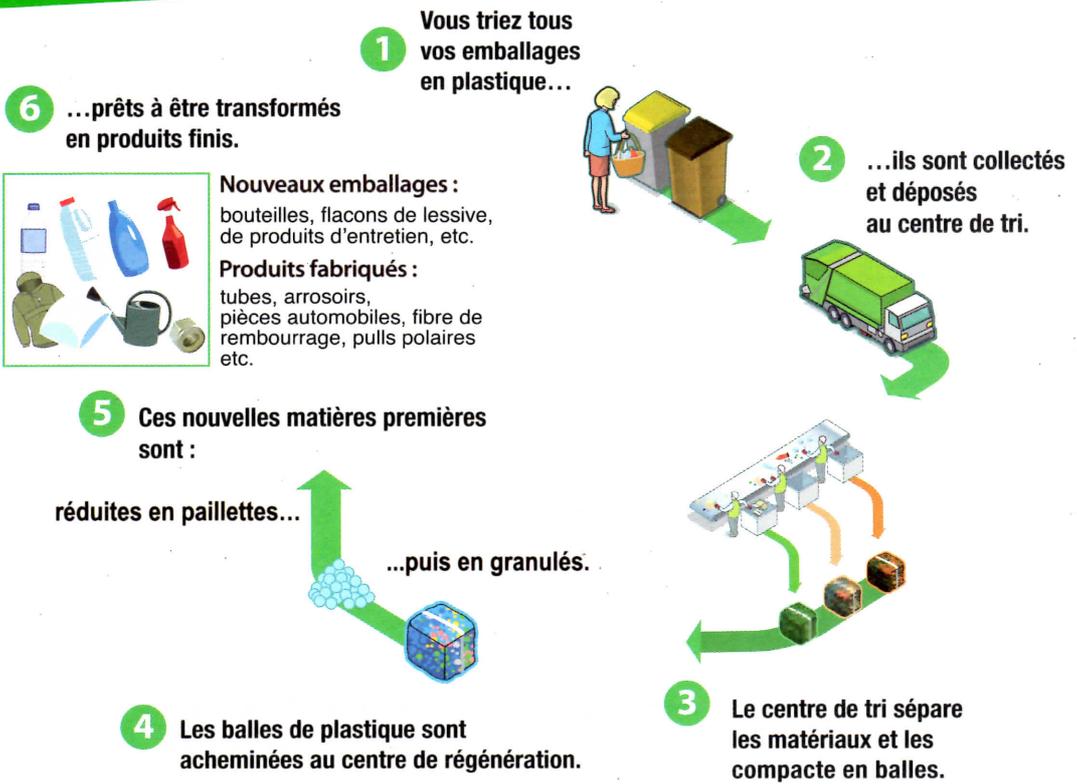


Tous les films



... Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

**Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !**



**#SUIVEZMOI**  
SUR ECOEMBALLAGES.FR



**SICTOBA**  
**Syndicat Intercommunal**  
**de Collecte et de Traitement**  
**des Ordures ménagères**  
**de la Basse Ardèche**

*Quartier La Gare 07460 Beaulieu*

*Tél 04.75.39.06.99 / Fax 04.75.89.91.69*



**Communauté de Communes**  
**du Pays Beaume Drobie**

*134 montée de la Chastelanne*  
*07260 JOYEUSE*  
*Tél : 04.75.89.80.80*

Beaulieu, le 29 novembre 2018,

**Objet : Mise en place de l'extension des consignes de tri.**

Madame, Monsieur,

Le SICTOBA et la Communauté de Communes du Pays de Beaume Drobie vous annoncent la mise en place de l'extension des consignes de tri sur votre commune.

**Recycler vos emballages devient plus simple ! À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac jaune !**

**Plus simple le tri !**

**À partir du 1er janvier 2019, vous pouvez déposer dans le bac jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, ainsi que tous les papiers, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, petits métaux (capsules, plaquettes de médicaments,...) pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.**

**Et en pratique ?**

Les nouvelles consignes de tri dans votre commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

- C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac),
- Ne pas les imbriquer.

**Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.**

Pour éviter les doutes, un mémo-tri joint à ce courrier vous précise les nouvelles consignes en usage dans votre commune. Si vous avez une question, vous pouvez consulter le site [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr) ou [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr).

Grâce à votre geste de tri, le SICTOBA et votre communauté de communes agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

**Christophe DEFFREIX, Président du SICTOBA**



**Alain MAHEY, Président de la  
CdC du Pays Beaume Drobie**

Communauté de Communes  
du pays Beaume Drobie  
CS 9003 - 07260 JOYEUSE

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text of the CdC du Pays Beaume Drobie.